

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l’Energie et de la Mobilité, concernant
Les ponts en Région wallonne

La Région wallonne compte un nombre important de ponts sur son territoire. Ces ouvrages d’art sont classés en différents groupes et ce, en fonction de leur état de santé (A, B, C, D, E et F).

Monsieur le Ministre pourrait-il m’indiquer le nombre total de ponts sur le territoire de la Wallonie et me ventiler ceux-ci par groupe? Quel suivi est accordé aux ouvrages des groupes A (ouvrages avec défauts très importants, dangereux, à réparer en priorité) et B (ouvrages avec défauts importants et évolutifs)?

Réponse du Ministre Henry:

[Mars 2023]

Actuellement, le nombre d'ouvrages d'art recensés gérés par le SPW MI est de 5.851. Parmi ceux-ci, il y a 5.561 ponts et 290 murs de soutènement.

Le classement des ponts dans les différents groupes de santé est le suivant:

- 41 dans le groupe A = ouvrage avec défauts très importants;
- 188 dans le groupe B = ouvrage avec défauts importants et évolutifs;
- 765 dans le groupe C = ouvrage avec défauts;
- 126 dans le groupe D = ouvrage nécessitant une surveillance rapprochée;
- 4.110 dans le groupe E = ouvrage en état de service satisfaisant nécessitant quelques travaux d'entretien;
- 332 dans le groupe F = ouvrage sans défaut ne nécessitant pas de travaux.

Le suivi accordé aux ouvrages classés en A ou en B diffère en fonction de la raison qui a conduit en ce classement et de l'importance de l'ouvrage vis-à-vis du trafic.

Certains nécessitent d'être remplacés et dans l'attente du nouvel ouvrage, la circulation est réduite ou interdite (exemple: pont de Prayon sur la Vesdre, pont Capitte à la Louvière).

D'autres nécessitent des réparations importantes, mais leur état ne nécessite pas de mettre en place une circulation limitée. Cependant, ces ouvrages font l'objet d'inspection annuelle de l'évolution des défauts et d'une réévaluation éventuelle des actions à prendre.

Chaque année, le SPW MI établit une programmation budgétaire et détermine les ouvrages prioritaires à traiter. Plusieurs éléments interviennent dans ce choix:

- intérêt de l'ouvrage vis-à-vis de la quantité de véhicules qui l'empruntent;
- analyse de l'intérêt des réparations par rapport au remplacement de l'ouvrage;
- coût des travaux;
- temps d'études des diverses solutions;
- traitement du dossier d'études en interne ou en externe;
- analyse de l'impact des travaux sur le trafic et sur les autres chantiers proches;
- intérêts du regroupement de travaux pour plusieurs ponts.